



## Ruralité

# Appel à projets - Dîners Insolites

## 2 appels à projets

### Appel à projet 1

Ouverture des candidatures : 16/01/2020

Clôture de l'appel à projet : 17/02/2020

Sélection des projets : le 27/02/2020

### Appel à projet 2

Ouverture des candidatures : 15/06/2020

Clôture de l'appel à projet : 15/09/2020

Sélection des projets : le 24/09/2020

### 1. Contexte

Cet appel à projets s'inscrit dans l'objectif général du projet Interreg Ruralité qui est d'accroître l'attractivité de la destination transfrontalière (Flandre française, Wallonie picarde, Westhoek et le Montreuillois), de développer des actions innovantes et transfrontalières en matière de tourisme gastronomique avec la mise en réseau des acteurs touristiques, de stimuler l'économie de cette région rurale en encourageant le secteur privé (producteurs régionaux et fermiers, restaurateurs et cafetiers, hébergeurs ou tout autre acteur ayant un lien avec le tourisme) à développer des projets transfrontaliers expérientiels en vue de valoriser les produits du terroir ainsi que le savoir-faire local à travers notamment des dîners insolites.

En annexe vous trouverez la liste des communes des 5 territoires concernés par cet appel à projets, où il sera possible d'organiser votre dîner insolite.

### 2. L'appel à projets

Pour répondre aux objectifs du projet Ruralité, les partenaires transfrontaliers lancent un appel à projets destiné à valoriser le savoir-faire culinaire, les produits et l'attractivité des territoires partenaires du projet.

Il s'agit de proposer un projet de « **dîner insolite** » ayant pour objectif de faire vivre au grand public (résidents, touristes...) **une expérience gustative innovante dans un lieu inattendu** (en dehors des murs d'un restaurant).

Cet appel à projet vise ainsi également à renforcer les partenariats entre acteurs touristiques disposant :

- d'un savoir-faire culinaire valorisant les produits locaux
- d'un lieu insolite (étable, patrimoine d'exception, brasserie, plage, champ, serre de production végétale, site touristique, aérodrome...)

### 3. Critères techniques et conditions d'éligibilité

Sont recevables, tous les projets transfrontaliers (selon les critères de sélection repris ci-dessous) visant à mettre en valeur les produits locaux transfrontaliers à travers le savoir-faire et la créativité culinaire mais aussi la magie d'un lieu alternatif dans le but d'offrir une expérience unique et insolite, qui vise à découvrir les particularités culinaires ou les savoir-faire de la zone transfrontalière.

Les projets retenus seront ceux qui respectent le mieux les conditions et critères suivants :

- **Conditions d'éligibilité :**

1. **Opérateurs éligibles** : pour être éligible, l'événement proposé doit faire apparaître clairement le partenariat entre minimum un propriétaire de lieu insolite et un restaurateur/traiteur utilisant des produits locaux des partenaires;
2. **Partenariat** : association d'acteurs de différentes natures (agriculteurs, restaurateurs, associations, hébergeurs, sites touristiques, Agence de Développement Local, ...) issus des territoires couverts par le projet;
3. **Durée** : déroulement obligatoire durant la période du 1 avril 2020 au 31 décembre 2022;
4. **Public cible** : ouvert au grand public

- **Critères de sélection :**

1. Caractère insolite et concept original du projet
2. Utilisation d'un maximum de produits locaux et de saison issus des territoires des partenaires (en annexe vous trouverez la carte et la liste des communes des 5 territoires concernés). Quelques produits minimum doivent provenir des territoires du programme (France/Wallonie/Flandre) en dehors de celui de l'organisateur.
3. Valorisation de la production et du savoir-faire local en matière de production alimentaire
4. Nombre de couverts estimés/dîner en fonction du concept (multiplié par le nombre de fois si l'événement est répété).
5. Partenariat avec 1 chef issu de la zone transfrontalière et bilinguisme seront un plus

#### 4. La remise des projets

Les projets devront être adressés via le formulaire de participation disponible en ligne sur <http://www.interreg-ruralite.eu/actualites> et sur les sites web des partenaires **avant le 17 février 2020 pour le premier appel ou le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour le deuxième appel**. Les dossiers devront être composés des éléments suivants :

- les structures partenaires
- le nom du projet / événement
- le lieu
- la date envisagée
- la description du projet/événement à finalité touristique et son caractère insolite
- le tarif estimé par personne à titre indicatif
- les animations éventuelles
- la liste des producteurs belges et français valorisés
- le nombre de couverts estimés par dîner multiplié par le nombre de fois si l'événement est répété
- autres suggestions (besoins en animations, scénographie,...)

#### 5. Participation financière des partenaires dans le cadre du projet européen

Les 5 territoires partenaires prendront en charge :

- **Les frais de promotion et de communication** sur l'ensemble du territoire transfrontalier c'est à dire en français et néerlandais.  
La promotion/communication passera par les outils des partenaires transfrontaliers du projet Ruralité et éventuellement par le développement d'outils publicitaires et/ou partenariats médias.
- **Les frais de mise en scène du projet/événement.**  
Pour répondre aux besoins éventuels du projet, les partenaires du projet Ruralité pourraient faire appel individuellement à des professionnels de la mise en scène pour 1 ou plusieurs événements en fonction des besoins et lieux.

Ces deux points sont soumis à des appels d'offres par les 5 partenaires du projet et ne pourront être engagés exclusivement que par ces derniers, dans la limite des ressources disponibles. Le montant maximum engagé ne

pourra excéder **5000€ par projet / événement ou 5000€ par territoire partenaire pour un projet/événement commun**, à ventiler entre les frais de communication/promotion et les frais de mise en scène. Les autres frais sont pris en charge par les porteurs de projets (chefs / traiteurs et lieux) étant donné qu'ils sont les bénéficiaires des recettes engrangées (vente de tickets / menus).

#### 6. Rétribution des organisateurs et des partenaires du projet

- Les bénéfices des ventes de repas reviennent aux organisateurs (lieu/chef) selon leurs arrangements préalables.
- 10% des places prévues lors de l'événement devront être réservées aux partenaires du projet Ruralité pour les actions de promotion (concours, accueil presse...) et la participation éventuelle des partenaires du projet Ruralité.

#### 7. Demande de renseignements

- Toerisme Westhoek: Veerle Mertens au 0032 51 51 93 47 ou via mail [veerle.mertens@westtoer.be](mailto:veerle.mertens@westtoer.be)
- La Communauté de Communes de Flandre Intérieure: Meggy Delassus au 0033 374 54 00 59 ou via mail [mdelassus@cc-flandreinterieure.fr](mailto:mdelassus@cc-flandreinterieure.fr)
- La Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre : Virginie Naert au 0033 328 68 29 79 ou via mail [virginie.naert@ot-hautsdeflandre.fr](mailto:virginie.naert@ot-hautsdeflandre.fr)
- Maison du Tourisme de la Wallonie picarde : Sabine Lezy au 0032 69 78 98 14 ou via mail [lezy@visitwapi.be](mailto:lezy@visitwapi.be)
- Pas-de-Calais Tourisme : Elisabeth RETAUX au 0033 321 10 34 60 ou via mail [developpement@pas-de-calais.com](mailto:developpement@pas-de-calais.com)

Formulaire à compléter en ligne via ce lien (<http://www.interreg-ruralite.eu/actualites>) ou à compléter librement et à renvoyer à votre contact ci-dessus.

#### INFORMATIONS PRATIQUES

PARTENAIRE ASSOCIÉ 1 (organisateur de l'événement) :

Nom de la structure  
Nom de la personne de contact  
Adresse complète  
Pays  
Téléphone  
Mail

PARTENAIRE ASSOCIÉ 2 :

Nom de la structure  
Nom de la personne de contact  
Adresse complète  
Pays  
Téléphone  
Mail

AUTRE PARTENAIRE ASSOCIÉ (facultatif) :

Nom de la structure

Nom de la personne de contact

Adresse complète

Pays

Téléphone

Mail

Nom de la structure

Nom de la personne de contact

Adresse complète

Pays

Téléphone

Mail

Nom du projet

Lieu

Date

Prix estimé par personne

#### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

1. A - Description de votre projet à finalité touristique et de son caractère insolite, transfrontalier et original

--

1. B - Animations éventuelles  
oui ou non  
Si oui, la(les)quelle(s) ?

2. Liste des producteurs et produits belges et français valorisés (ex. pdt de la ferme 'untel' à 'village')

3. Nombre de couverts estimés (multiplié par le nombre de fois si l'événement est répété)

4. Besoins en communication envisagés

5. Besoins en scénographie envisagés

AUTRES SUGGESTIONS

--

O Oui, j'atteste sur l'honneur être à jour de toutes les formalités administratives fiscales, sociales, ... et certifie que le lieu de la manifestation est conforme aux normes de sécurité en ce qui concerne la bonne réalisation de cet événement.

Lu et approuvé,  
Nom + date  
Signature

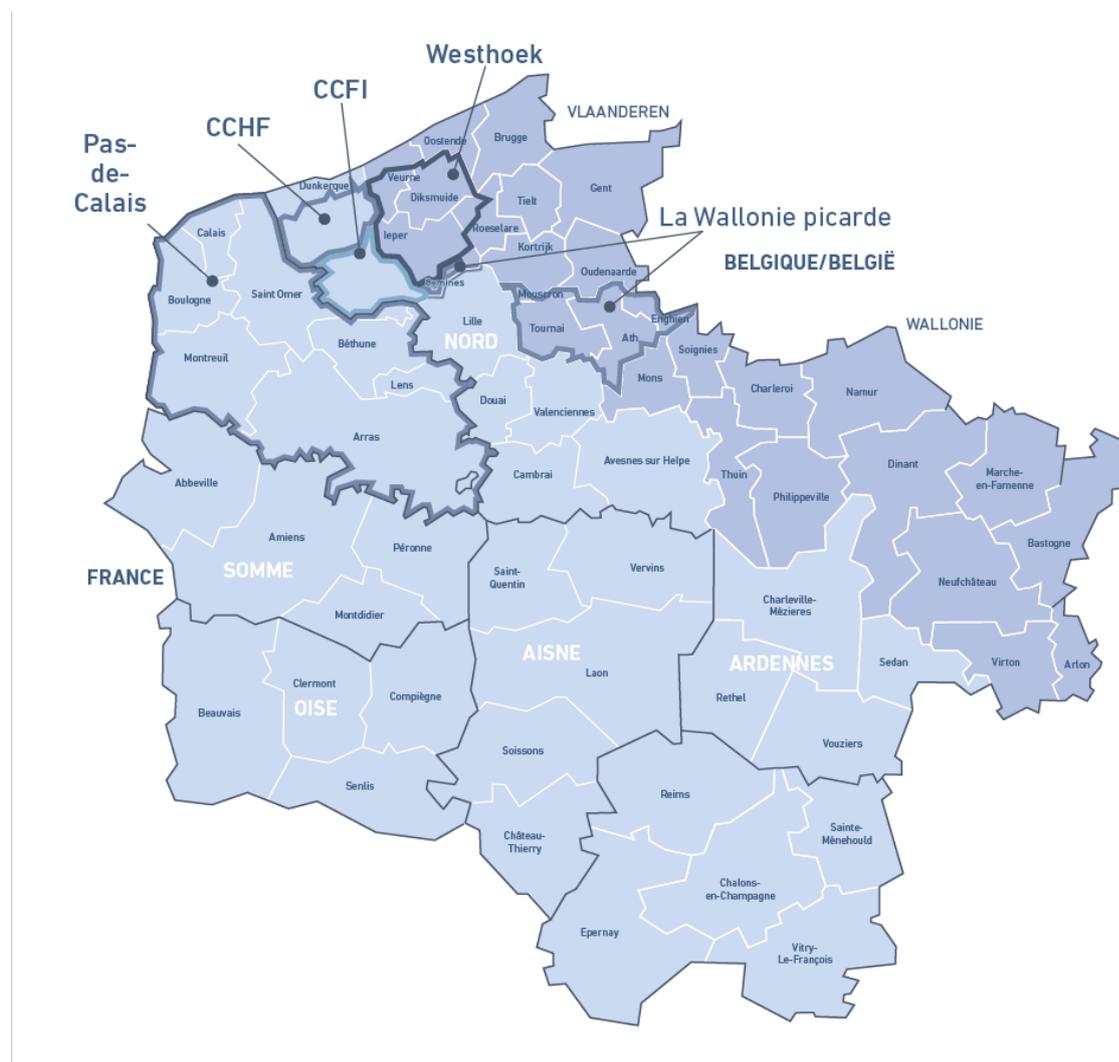


### Ruralité

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional  
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



**ANNEXE 1 : COMMUNES DU TERRITOIRE TRANSFRONTALIER CONCERNÉES PAR CET APPEL À PROJET**



**WESTTOER / TOERISME WESTHOEK**

ALVERINGEM  
DIKSMUIDE  
HEUVELLAND  
HOOGLEDE  
HOUTHULST  
IEPER

KOEKELARE  
KORTEMARK  
LANGEMARK-POELKAPPELLE  
LO-RENINGE  
MESEN  
POPERINGE

STADEN  
VEURNE  
VLETEREN  
WERVIK  
ZONNEBEKE

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE

ARNÈKE	HONDEGHEM
BAILLEUL	HOUTKERQUE
BAVINCHOVE	LE DOULIEU
BERTHEN	LYNDE
BLARINGHEM	MERRIS
BOESCHEPE	MORBECQUE
BORRE	MÉTEREN
BOËSEGHEM	NEUF-BERQUIN
BUYSSCHEURE	NIEPPE
CASSEL	NOORDPEENE
CAËSTRE	OCHTEZEELE
EBBLINGHEM	OUDEZEELE
EECKE	OXELAËRE
FLÊTRE	PRADELLES
GODEWAERSVELDE	RENSCURE
HARDIFORT	RUBROUCK
HAZEBROUCK	SAINT-JANS-CAPPEL

SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL  
SAINTE-MARIE-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

BAMBECQUE  
PIERREBROUCK  
BERGUES  
BIERNE  
BISSEZEELE  
BOLLEZEELE  
VOLCKERINCKHOVE  
BROXEELE  
BROUCKERQUE  
CAPPELLEBROUCK  
CROCHTE  
DRINCHAM  
WULVERDINGHE  
ERINGHEM  
ESQUELBECQ  
ZEGERSCAPPEL  
HERZEELE  
HOLQUE

HONDSCHOOTE ST  
HOYMILLE SOCX  
KILLEM STEENE  
LEDERZEELE UXEM  
LEDRINGHEM  
LOOBERGHE WARHEM  
MERCKEGHEM WATTEN  
MILLAMWEST-CAPPEL  
NIEURLET WORMHOUT  
OOST-CAPPEL  
PITGAM WYLDER  
QUAEDYPRE  
REXPOEDE  
ST MOMELIN

### MAISON DU TOURISME DE LA WALLONIE PICARDE

ANTOING	CHIEVRES	MONT DE L'ENCLUS
ATH	ELLEZELLES PECQ	
BELOEIL	ENGHIEN	PERUWELZ
BERNISSART	FLOBECQ	RUMES
BRUGELETTE	FRASNES-LEZ-ANVAING	SILLY
BRUNEAUT	LESSINES	TOURNAI
CELLESLEUZE-EN-HAINAUT		

### PAS-DE-CALAIS TOURISME

AIRON-NOTRE-DAME	BIMONT	CREQUY
AIRON-SAINT-VAAST	BOURTHES	CUCQ
AIX-EN-ERGNY	BREXENT-ENOCQ	ECUIRES
ALETTE	CAMIERS	EMBRY

AMBRICOURT  
ATTIN  
AVESNES  
AVONDANCE  
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN  
BECOURT  
BERCK-SUR-MER  
BERNIEULLES  
BEUSSENT  
BEUTIN  
BEZINGHEM  
HUBERSENT  
HUCQUELIERS  
HUMBERT  
INXENT  
LA CALOTERIE  
LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL  
LE TOUQUET  
LEBIEZ  
LEFAUX  
LEPINE  
LONGVILLIERS  
LUGY  
MANINGHEM  
MARESVILLE  
MATRINGHEM  
MENCAS  
MERLIMONT

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS  
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES  
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES  
CANLERS  
CLENLEU  
COLLINE-BEAUMONT  
CONCHIL-LE-TEMPLE  
CORMONT  
COUPELLE-NEUVE  
COUPELLE-VIEILLE  
CREPY  
MONTCAVREL  
MONTREUIL-SUR-MER  
NEMPONT-SAINT-FIRMIN  
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL  
PARENTY  
PLANQUES  
PREURES  
QUILEN  
RADINGHEM  
RANG-DU-FLIERS  
RECQUES-SUR-COURSE  
RIMBOVAL  
ROYON  
RUISSEAUVILLE  
RUMILLY  
SAINS LES FRESSIN  
SAINT-AUBIN

ENQUIN-SUR-BAILLONS  
ERGNY  
ESTREE  
ESTREELLES  
ETAPLES-SUR-MER  
FRENCQ  
FRESSIN  
FRUGES  
GROFFLIERS  
HERLY  
HEZECQUES  
SAINT-JOSSE  
SAIINT-MICHEL-SOUS-BOIS  
SENLIS  
SORRUS  
TIGNY-NOYELLE  
TORCY  
TUBERSENT  
VERCHIN  
VERCHOCQ  
VERTON  
VINCLY  
WABEN  
WAILLY-BEAUCAMP  
WICQUINGHEM  
WIDEHEM  
ZOTEUX